

ARRETE

Instituant la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes  
dans le cadre des élections du conseil d'administration

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°2026/040 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des communes et établissements publics affiliés au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du calvados par recours au vote électronique,

VU l'arrêté n°2026/041 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des établissements publics non affiliés au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du calvados (collège spécifique-socle commun) par recours au vote par correspondance,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué à Hérouville-Saint-Clair une commission de recensement et de dépouillement des votes

ARTICLE 2 : La commission sera composée de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants, soit 14 membres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<b>Maires</b>	
<b>Martine PIERSELA</b> Maire déléguée de Saint Martin de Fontenay	<b>Stéphane JOUNOT</b> Maire d'Esquay Notre Dame
<b>Dominique PIAT</b> Maire de Bellengreville	<b>Serge LADAN</b> Maire de Saint Rémy-sur-Orne
<b>Gérard MARTN</b> Maire délégué de Clinchamps-sur-Orne	<b>Pierre SCHMIT</b> Maire d'Hermanville-sur-Mer
<b>Présidents d'établissements publics</b>	
<b>Rémy GUILLEUX</b> Président communauté de communes – Vallées de l'Orne et de l'Odon	<b>Sarah HEYVANG</b> Présidente SIGRSO de Fontaine-Etoupfour
<b>Patricia FIEFFE</b> Présidente du SMICTOM de la Bruyère	<b>Sylvain BALLOT</b> SIVOM Orbec-La Vespière

Accusé de réception en préfecture  
014-281400028-20260507-2026-049-AR  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Fonctionnaires du CDG14	
Delphine DELMOTTE-VOISIN Directrice générale	Nadège DUPONT Chargée de gestion et de coordination administrative
Sébastien MICHEL Responsable du pôle juridique, retraite et instances médicales	Brigitte AUBRY Responsable du pôle ressources

ARTICLE 3 : La commission sera présidée par Monsieur Hubert PICARD, Président du Centre de Gestion

ARTICLE 4 : La commission est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote. Elle statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale du Centre de Gestion est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et publié sur son site internet.

Fait à Hérouville Saint Clair,  
le 7 mai 2026,

Le Président,

Hubert PICARD



Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
014-281400028-20260507-2026-049-AR  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026